

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 14 juin 2024

Le SIAAP inaugure plusieurs ouvrages en Seine-Saint-Denis réalisés dans le cadre du Plan Baignade 2024.

Jeudi 13 juin 2024, le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) a inauguré plusieurs ouvrages interconnectés réalisés dans le cadre du Plan Baignade. Au-delà des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ces réalisations sont destinées à renforcer la conformité du SIAAP aux normes environnementales et ainsi à améliorer la qualité de l'eau de la Marne.

L'inauguration a été effectuée en présence de Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Ile-de-France et préfet de Paris, François-Marie DIDIER, Président du SIAAP, Jacques WITKOWSKI, Préfet de la Seine-Saint-Denis, Zartosht BAKHTIARI, Maire de Neuilly-sur-Marne, Michèle CLAVEAU, Adjointe au Maire de Noisy-le-Grand, déléguée au Développement durable, et de Frédéric CHAUVEL, Directeur général adjoint de l'agence de l'eau Seine Normandie. Eric CESARI, vice-président de la Métropole du Grand Paris, était également présent.

La cérémonie a été l'occasion de rappeler la mission du SIAAP qui œuvre depuis plus de 50 ans au service des Franciliens et de leur environnement en dépolluant les eaux usées. L'événement a aussi permis de mettre en perspective les enjeux de ces ouvrages.

Un aménagement hydraulique global

Le SIAAP a présenté deux ouvrages réalisés dans le cadre de l'aménagement hydraulique du bassin versant du Ru Saint-Baudile (93) :

- **L'automatisation du nœud de répartition des flux dit « Vanne Thomoux »** à Neuilly-sur-Marne pour assurer une meilleure répartition des effluents et réduire les déversements de pollution en Marne via le collecteur Neuilly-Gagny.
- **La construction d'un collecteur en siphon sous la Marne entre Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand** creusé à plus de 20 mètres sous terre et long de 600 mètres, qui relie le réseau d'assainissement de Neuilly-sur-Marne à celui de Noisy-le-Grand. Il a pour double objectif, en cas de fortes pluies, de prévenir des débordements pour les riverains et d'éviter le déversement d'eaux non traitées dans la Marne. Les eaux excédentaires sont ainsi acheminées jusqu'à l'usine Marne Aval, où elles sont traitées avant d'être rejetées dans la Marne.

Les ouvrages construits sur l'usine Marne Aval

Deux nouveaux bassins de stockage :

- Un bassin de stockage et de restitution des eaux usées d'une capacité de 5 000 m³. Il permet de stocker provisoirement en entrée de l'usine les flux supplémentaires apportés depuis la rive droite par le nouveau collecteur sous la Marne.

- Un bassin de stockage post-traitement d'une capacité de 1 000 m³ pour maintenir un débit constant des eaux traitées et permettre ainsi le bon fonctionnement du dispositif de désinfection par ultra-violet avant le rejet de l'eau dans la Marne.

Une unité de désinfection par ultra-violet

Les eaux usées traitées sur le site de Marne Aval subissent également un traitement complémentaire de désinfection par lampes à rayonnement ultra-violet. L'eau passe dans un canal équipé de lampes UV dont le rayonnement, absorbé par les micro-organismes, modifie de façon permanente leur ADN. Les micro-organismes sont alors inactivés et sont incapables de se reproduire ou d'infecter.

Ces aménagements interconnectés ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIAAP.

L'usine Marne Aval, un concentré technologique au service des riverains et de leur environnement

Mise en service en 1976 par le SIAAP, l'usine Marne Aval à Noisy-le-Grand (93) a été entièrement modernisée en 2009. Son rayon d'action concerne 16 communes de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, soit 550 000 équivalent habitants. C'est une usine performante, compacte et intégrée dans son environnement. Elle concentre les techniques les plus exigeantes dans le domaine de la construction Haute qualité environnementale.

Verbatim

François-Marie Didier, Président du SIAAP

« Les bénéfices de ces nouveaux équipements sur la qualité de l'eau et l'équilibre écologique de la Marne montrent l'engagement du SIAAP à apporter aux Franciliens un service public d'assainissement toujours plus performant. C'est un investissement pour l'efficacité du système industriel des cinquante prochaines années. Ces réalisations illustrent aussi notre rôle d'acteur et d'animateur du territoire francilien, particulièrement ici en Seine-Saint-Denis. Les divers aménagements du bassin versant du Ru Saint-Baudile résultent de partenariats financiers et techniques avec les services de l'Etat, les collectivités et leurs élus. Je remercie le Préfet de la Région Ile-de-France, nos partenaires, les agents du SIAAP et tous les interlocuteurs qui nous font confiance dans notre mission de bâtisseurs de l'eau ».

Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Ile-de-France et préfet de Paris

« Le plan baignade va permettre la reconquête de la baignabilité de la Seine et de la Marne. Celle-ci sera l'un des plus beaux héritages des Jeux. L'inauguration des ouvrages structurants construits par le SIAAP sur le Ru Saint-Baudile constituent une étape importante de ce plan qui finit de se mettre en place. L'Etat, au travers de l'agence de l'eau Seine Normandie, a cofinancé leur construction avec une aide de près de 26 millions d'euros, et près de 9 millions d'euros d'avances. Je remercie l'ensemble des partenaires qui se mobilisent, depuis de nombreuses années, pour que la baignade devienne une réalité accessible à tous, et en premier lieu le SIAAP pour son engagement, depuis l'élaboration du plan Baignade jusqu'à sa concrétisation, notamment au travers des ouvrages que nous inaugurons aujourd'hui ».

A propos du SIAAP - Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le service public industriel qui dépollue 7J/7, 24H/24 les eaux usées, pluviales et industrielles de l'agglomération parisienne. Grâce à l'action de ses 1800 agents, de ses 470 km de collecteurs et de ses 6 usines d'épuration, il contribue à protéger l'équilibre écologique de la Seine et de la Marne et à préserver l'environnement pour plus de 9 millions de Franciliens.